

## Mission du 9 au 24 février 2011 à Port-au-Prince

*Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 de magnitude de 7,3 sur l'échelle de Richter a été le plus important enregistré sur les 200 dernières années en Haïti. Des centaines de milliers de morts, de blessés, de sinistrés... ont été recensés. Près de 80% des bâtiments et infrastructures routières... se sont effondrés en quelques secondes.*

*L'urgence humanitaire « passée », le temps de la reconstruction est venu. Dans les semaines qui ont suivi la catastrophe, un appel avait été lancé à la section française de l'association des Archivistes-Sans-Frontières pour soutenir les équipes haïtiennes à la reconstruction du système archivistique du pays. ASF-France dont la vocation est la sauvegarde du patrimoine francophone en danger de disparition ou de dommages irréversibles par l'envoi sur le terrain d'archivistes chevronnés, a répondu favorablement à la demande.*

### Le ministère haïtien des Affaires Étrangères

Le site du ministère des affaires étrangères a été, matériellement et humainement, durement touché tout comme l'ensemble des services de l'État. Ceux-ci, coupés de leur documentation administrative depuis plus d'un an, sont considérablement gênés dans la relance du fonctionnement des services publics et dans la reconstruction globale du pays d'un point de vue national et international.



*Le bâtiment où sont conservées les archives du MAE. sur le site du Bicentenaire.*

Au lendemain du séisme, le directeur des archives du MAE Jean-Euphèle Milcé et son équipe formée d'une vingtaine de jeunes stagiaires ont œuvré au sauvetage d'une grande partie de ces archives diplomatiques. Plus de 90% des documents ont ainsi été récupérés sur le site où ne reste désormais que le service des archives. Les services administratifs du ministère ont élu domicile sur un site distant à quelques centaines de mètres. Un fonds estimé à plus de 2 km linéaire retraçant 200 ans de relations internationales et la vie du pays reste désormais à identifier, trier et à compléter par une politique de collecte à mettre en place.

### Objectifs de la mission

La mission de sauvetage des archives des ministères a donc commencé par un travail ciblé sur le ministère des affaires Étrangères. Le projet engagé pourrait devenir pilote pour les autres ministères par la suite. La mission globale va se dérouler en plusieurs phases avec des équipes successives d'archivistes et sur des périodes de 15 jours. En février dernier, les premiers à se rendre à Port-au-Prince ont été : Véronique Parmentier (archiviste itinérante au CDG59) et Christophe Vigneron (archiviste - bibliothécaire à la médiathèque de Montpellier).

Les objectifs de cette première mission avaient été fixés ainsi :

- Fournir un appui aux équipes de volontaires locaux.
- Définir un plan de classement des archives et des postes diplomatiques.
- Définir une politique d'archivage (procédures de versements,...) et les normes des futurs locaux d'archivage.

## Les axes de travail

Afin de coordonner au mieux les actions des différentes équipes sur la mission de sauvetage des archives des ministères, un plan d'action a été élaboré en corrélation avec les objectifs définis par ASF-France et les besoins constatés sur place. Les différentes étapes ainsi identifiées vont permettre de prioriser les domaines d'interventions de chacune des équipes.

### – État des lieux



*Les différents espaces de stockage : les périodiques, le magasin, la salle « chaude »...*

Pour appréhender concrètement la situation et faciliter la mise en route des équipes suivantes, un état des lieux a été mené afin d'estimer le travail déjà réalisé et celui restant à accomplir. La priorité a été donnée au site des archives et au traitement de l'arriéré. Même si de nombreuses opérations ont pu améliorer progressivement les conditions de conservation et de traitement des documents, le bâtiment du MAE manque encore cruellement de l'essentiel : rayonnages, climatisation, isolation...



*La salle de traitement*

### – Circuit du document

Un énorme travail de sauvetage des archives a déjà été accompli. Il est désormais nécessaire de le valoriser.

La phase de traitement menée jusque là offre une description sommaire des fonds à plus de 60%. La mise en place d'un plan de classement et d'une cotation à la pièce (et non plus à la boîte) devraient affiner l'outil de recherche. Une préfiguration du circuit de collecte incluant les compétences des futurs services versants des sites distants a ensuite été élaborée afin d'organiser physiquement les magasins de stockage et la répartition des tâches au sein de

l'équipe. Pour cela, les archives d'ASF-France ont fait, sur place, des propositions de changements ou d'ajustements :

- Mise en place d'un circuit physique des documents de leur arrivée en salle de traitement jusqu'à la communication en salle de lecture.
- Mise en place d'un outil de saisie informatique, volontairement simple, pour pouvoir être utilisé par l'ensemble de l'équipe. L'équipe a ensuite été formée à l'utilisation de cet outil tableur.
- Un plan de classement de l'arriéré été réalisé en s'inspirant de l'organisation structurelle du ministère, des premières fiches de description des fonds (actuellement plus de 600 fiches sont ainsi renseignées) et du plan de classement des archives du ministère des Affaires Étrangères français dont les missions sont sensiblement les mêmes. Celui-ci n'étant pas figé, il sera appelé à être affiné en fonction des documents qui seront trouvés.

## Les Archives nationales d'Haïti

Au cours de leur séjour, Christophe Vigneron et Véronique Parmentier ont été reçus aux Archives nationales d'Haïti. Un long entretien avec Jean-Wilfrid Bertrand, le Directeur général des AN, a permis de prendre conscience des difficultés rencontrées par l'ensemble des structures d'archives haïtiennes. En effet, aucune loi ou instruction ne vient définir une politique nationale de collecte, classement, communication... des documents qu'ils soient historiques ou administratifs. De ce fait, aucun versement n'a été fait aux Archives nationales depuis 1803. Une grande part de l'histoire du pays a ainsi disparu lors du tremblement de terre. La réglementation française est très enviée par les archivistes haïtiens et l'espoir de mettre en œuvre une telle législation dans leur pays ne se veut pas qu'un simple rêve.



*Les équipes des AN, du MAE et de ASF*

## Les perspectives pour les missions à venir



Un des buts de la première mission était avant tout de poser des bases devant servir aux missions futures d'ASF-France. En disposant de l'état des lieux et des premiers outils mis à disposition du MAE, les futures équipes seront opérationnelles dès leur arrivée. Ces outils sont les premiers jalons pour pouvoir **établir un circuit de collecte des documents**. L'identification du fonds abrité au MAE permettra de détecter des lacunes et des manques qui orienteront les équipes pour aller collecter plutôt

dans certains bureaux en priorité. Pour cela, des **tableaux de gestion** seront à établir ainsi que des procédures normalisées de versements et d'éliminations.

Il est important que tout le travail d'identification et de collecte ne puisse pas ensuite être remis en cause par une autre catastrophe naturelle ou des erreurs de conservation. C'est pourquoi les bases d'une politique de conservation ainsi qu'un **plan de prévention des risques** pourra également être mis en place par les missions futures.



La politique de traitement et de collecte qui pourra être progressivement mise en place au ministère des affaires étrangères devrait ensuite pouvoir servir de **projet pilote** pour être adaptée et dupliquée sur d'autres ministères haïtiens, où le travail en ce sens restant à accomplir reste colossal.

<http://asfhaiti.wordpress.com><sup>1</sup>

<sup>1</sup>Un blog tenu par l'équipe lors de leur mission permet de suivre au jour le jour les actions menées et la vie sur place en Haïti un an après le séisme (<http://asfhaiti.wordpress.com>).